

Musée de l'illustration jeunesse

Programme 2019/2020

Prestations et tarifs

GROUPES

Scolaires et
périscolaires



SOMMAIRE

Le musée de l'illustration jeunesse

Programme 2019/2020

Expositions temporaires p. 4

Résidences d'artistes p. 5

Prêt d'exposition : «1914-1918, l'enfant dans la guerre. » p. 6

Le service de médiation p. 7

Les ressources à votre disposition

Formules et tarifs p. 8

Modalités de réservation p. 9

Modalités d'accueil p. 10

Informations pratiques p. 12

Le musée de l'illustration jeunesse

Genèse de l'établissement

Le musée de l'illustration jeunesse, équipement culturel du Conseil départemental de l'Allier, a ouvert ses portes en octobre 2005, sous le nom de Centre de l'illustration, avec pour mission première de constituer une collection d'œuvres graphiques de la deuxième moitié du 20^e siècle ayant été réalisées pour illustrer des ouvrages plutôt destinés à la jeunesse. Rares sont encore les établissements en Europe entièrement dédiés à l'art de l'illustration, et plus spécifiquement à l'illustration contemporaine de livres pour enfants. Il est installé dans un très bel hôtel particulier édifié au milieu du 17^e siècle, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et situé en centre-ville de Moulins.

Puis...

Le Centre est devenu musée en janvier 2012 et dispose d'une salle entièrement consacrée à sa collection permanente. Un cabinet d'art graphique coloré et moderne, spécialement conçu pour le musée propose la découverte de plus de 70 planches originales sorties des réserves. En 10 ans, la fréquentation annuelle de l'établissement est passée de 3 800 à près de 18 000 visiteurs. Ses publications (catalogues d'expositions et ouvrages coédités) sont recherchées, sa boutique ainsi que son hall d'accueil ont été complètement repensés début 2017.

Constituer une collection, conserver, valoriser, faire savoir

Le musée de l'illustration jeunesse est tout à la fois un lieu de mémoire, de vie, d'apprentissage et un conservatoire et un lieu d'apprentissage. Il retrace, pour toutes les générations convaincues de la dimension patrimoniale de l'image dans le livre pour enfants, l'histoire de la place de cette image. La collection d'œuvres graphiques compte aujourd'hui près de 4 000 originaux, elle est associée à une bibliothèque de 12 000 ouvrages.

Aider à la création

Depuis 2008, le mij s'engage en matière d'aide à la création avec le Grand Prix de l'Illustration, qui récompense chaque année un(e) illustrateur/trice pour un ouvrage illustré dont la singularité et la force graphique sont à souligner. Le prix 2018 a été remis à Pauline Kalioujny pour *Promenons-nous, dans les bois*, paru chez Thierry Magnier. Elle a succédé à Béatrice Alemagna, Emmanuelle Houdart, Delphine Jacquot, May Angeli, Jean-François Martin, Zaü, Régis Lejonc, Anne Herbauts et à Juliette Binet qui, la première, en 2008, recevait cette récompense décernée par un comité de présélection et un jury de professionnels du livre jeunesse.

Au-delà de l'accompagnement financier, notre Département favorise et approfondit d'autres dispositifs de soutien à la création comme la résidence d'illustrateurs/trices. Cette résidence de trois mois permet, en plus des facilités offertes pour le logement et le séjour, de disposer de moyens techniques et d'échanger avec les acteurs territoriaux de la valorisation de l'illustration. Une deuxième résidence d'artiste, dans le domaine des arts visuels, est proposée depuis 2017, avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Rayonner

Le musée de l'illustration accompagne, depuis sa création, la Biennale des illustrateurs et accueille les étudiants du « Master Création Éditoriale des Littératures Jeunesse et Générales » de l'université Clermont d'Auvergne. Il travaille activement au développement de relations nourries, nouées avec les institutions européennes qui, comme lui, œuvrent pour la constitution d'une mémoire de l'illustration. Il entend développer les collaborations muséales et les échanges avec les acteurs de la diffusion de l'information sur l'illustration et, plus largement, sur le livre illustré.

Programme 2019-2020

Les expositions temporaires

En ce moment

- ♦ **Imaga(n)er—Les imagiers de Katy Couprie et Antonin Louchard**
jusqu'au 2 février 2020

Dossier pédagogique consultable sur notre site internet : musees.allier.fr.

- ♦ **Roland Topor**
Jusqu'au 2 février 2020
en partenariat avec l'association « Les malcoiffés » pour la 5ème édition de la
Biennale des illustrateurs à Moulins.

Une aide à la visite est disponible sur demande

Dominique Astaix (astaix.d@allier.fr) et Aurélie Forestier (forestier.a@allier.fr)

Les résidences d'artistes

Deux résidences d'artistes sont programmées chaque année:

Résidence d'illustration jeunesse (d'octobre à décembre)

Pour tous renseignements veuillez contacter :

Dominique Astaix (astaix.d@allier.fr) et Aurélie Forestier (forestier.a@allier.fr)

Dossier de présentation est disponible sur notre site internet : musees.allier.fr

Résidence d'art visuels (de mai à juillet)

Pour tous renseignements veuillez contacter :

Julie Courtinat (courtinat.j@allier.fr) et Maud Leriche (leriche.m@allier.fr)

Durant son séjour, le résident a pour mission de consacrer une partie de son temps aux groupes scolaires du département. Élaboré conjointement par l'artiste et le MIJ, ce temps de rencontre permet de découvrir le métier d'illustrateur et/ou de créateur.

La rencontre se déroule en deux temps :

- Présentation de l'artiste, de son projet de résidence et discussion autour de son métier (processus de création, techniques, contraintes liées à l'album...).
- Moment de pratique artistique : en lien avec le projet de résidence de l'artiste, son processus de création ou sa technique. **(Adapté selon les niveaux)**

Les créations des résidents(tes) font l'objet **d'une exposition présentée en premier lieu au musée de l'illustration jeunesse** en fin de résidence.

Cette exposition a vocation à circuler dans le département voire au-delà. Les lieux d'itinérance sont choisis sur la base du volontariat des structures accueillantes, en tenant compte des conditions d'exposition, de sécurité et la disponibilité des artistes et de leurs œuvres.

Prêt d'exposition

«1914-1918. L'enfant dans la guerre.»



L'exposition "**1914-1918, l'enfant dans la guerre**" **Hommage à Jean-Hugues Malineau**, a été organisée à l'Hôtel du Département en 2018 (présentée par le Conseil départemental des jeunes et le musée de l'illustration jeunesse, en partenariat avec l'ONAC). De cette belle initiative, est née une exposition itinérante qui permet d'offrir ces témoignages à tous les publics, et en tout lieu.

Des ouvrages, des cartes postales, des affiches... Autant de documents rares signés Poulbot, Hansi, André Hellé, Benjamin Rabier et d'autres, répartis selon cinq thématiques :

- ♦ la haine de l'ennemi
- ♦ l'enfant héros ou les devoirs patriotiques de l'enfant
- ♦ jouets, livres et périodiques
- ♦ l'enseignement;
- ♦ les illustrateurs.

Conditions de prêt : l'exposition est prêtée **gratuitement**. **Des supports de communication à personnaliser sont également fournis en format numérique** (affiche de l'exposition - format A3 et carton d'invitation - communiqué de presse - un livret d'exposition à reproduire) - format 10 cm de hauteur X 20 cm de longueur).

En contrepartie, la structure d'accueil s'engage à :

- ♦ prendre en charge les frais d'assurance de clou à clou (valeur d'assurance 2000 €);
- ♦ prendre en charge le transport aller-retour (logistique et frais);
- ♦ réaliser le montage, la surveillance et le démontage de l'exposition;
- ♦ prendre en charge les frais d'impression des supports de communication.

Caractéristiques techniques:

Composition : 14 panneaux sur structure déroulante « rollup », format 100 cm de largeur X 200 cm de hauteur.

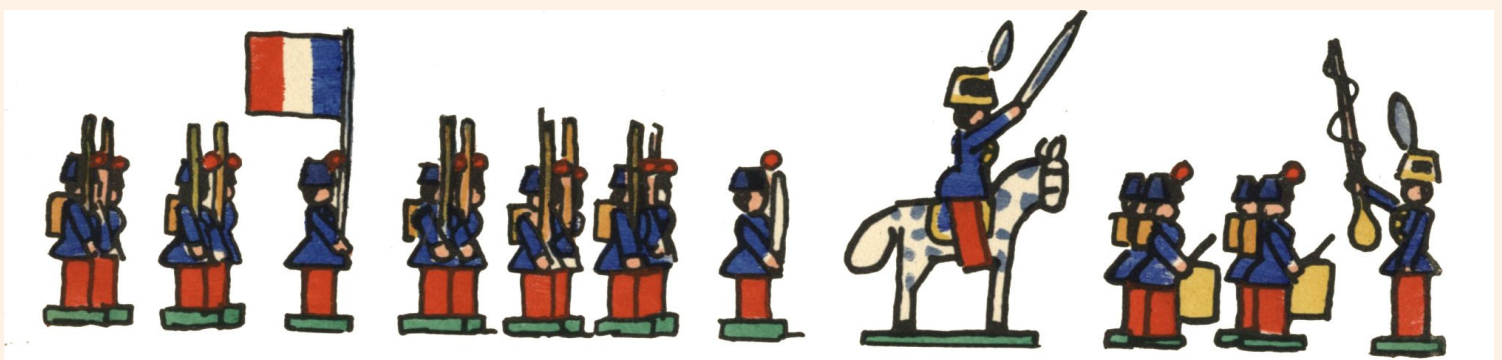
Conditionnement: les panneaux roll-up sont enroulés autour de leur support puis conditionnés dans des housses de transports. Nombre de sac: 14 (un par panneau).

Renseignement et réservation:

Caroline Rémond

remond.c@allier.fr

Par téléphone : 04 70 34 39 62



Le service médiation

Pour chaque exposition temporaire, les médiatrices culturelles proposent une offre pédagogique variée, adaptée à l'âge des enfants et au projet de votre classe. Elles vous accompagnent dans une expérience unique, à la fois éducative et divertissante.

Des ressources à votre disposition

Pour que votre visite se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est préférable que vous puissiez la préparer en amont. Pour cela, le musée met à votre disposition des outils pédagogiques :

- **un dossier pédagogique de l'exposition et les offres d'ateliers.** Ce dossier présente le contenu scientifique porté par l'exposition et dégage des pistes pédagogiques qui répondent aux exigences des programmes de l'Éducation Nationale, en fonction des différents niveaux scolaires (dossiers élaborés en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale grâce au professeur correspondant culturel détaché au MIJ, **Lydie BARRAULD**). Les dossiers sont disponibles en format PDF sur demande ou téléchargeables sur le site internet du musée: musees.allier.fr;
- **un parcours d'exposition à destination des enfants.** Il offre un deuxième niveau de lecture pédagogique et ludique des œuvres. Il est entièrement pensé pour une visite en autonomie. Le musée le met à la disposition des enseignants et des animateurs afin de les accompagner dans leur découverte;
- **un centre de documentation.** Il contribue à la diffusion d'informations sur l'illustration, facilite le travail des chercheurs... Il dispose actuellement d'un fonds bibliographique d'environ 12 000 références (albums jeunesse, ouvrages d'analyse de l'album et du rapport texte/image, outils d'analyse créés par le musée de l'illustration jeunesse, vidéos d'interviews d'illustrateurs sur leur mode de création, dossiers thématiques...). Le centre de documentation est ouvert à tous. La consultation des documents se fait sur place et sur rendez-vous.
- **Des visites-découvertes GRATUITES.** Une présentation de l'exposition et des offres sont proposés par les médiatrices culturelles. **Contactez le service médiation pour connaître les dates - Réservation obligatoire auprès du secrétariat de médiation.**

Les médiatrices proposent également d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) ou de l'Enseignement des Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

Formules et tarifs

SÉANCE LIBERTÉ (visite en autonomie de l'exposition)

Pour chaque exposition temporaire, un parcours est spécialement conçu à l'intention des enfants : des jeux, des devinettes et des anecdotes... Le musée met ce parcours à la disposition des professeurs et des animateurs afin de les accompagner dans leur découverte de l'exposition. **Détails du parcours dans le dossier pédagogique de l'exposition temporaire.**

Durée : environ 1h30

Tarif : 20,00 € par classe

SÉANCE DÉCOUVERTE (visite commentée)

Les visites commentées sont encadrées par une médiatrice du musée de l'illustration jeunesse. Elles sont l'occasion d'engager une discussion et un échange avec les élèves. Elles s'organisent selon un parcours choisi et adapté en fonction du public. Des thèmes précis peuvent être abordés sur proposition des enseignants. **Voir détails du parcours dans le dossier pédagogique de l'exposition temporaire.**

Durée : environ 1h15 (Adaptée en fonction des niveaux et âges des enfants)

Tarif : 45,00 € par classe

SÉANCE COUPLÉE (visite commentée + atelier de pratique artistique)

Les ateliers sont l'occasion de prolonger la visite par une pratique artistique. Ils prennent appui sur l'œuvre de l'illustrateur ou le thème présenté. C'est un moment de manipulation et d'expérimentation qui aide à la compréhension. **Voir les offres d'ateliers dans le dossier pédagogique de l'exposition temporaire.**

Durée : environ 2h30 (Adaptée en fonction des niveaux et âges des enfants)

Tarif : 80,00 € par classe

RENCONTRE avec l'illustrateur/l'artiste en résidence

Durant son séjour, le résident doit consacrer du temps à l'échange avec les scolaires. Le temps d'une rencontre, permet de découvrir le métier de l'artiste. C'est un moment d'échange sur le processus de création de l'artiste suivi d'un atelier de pratique

Voir les offres d'ateliers dans le dossier pédagogique présentant l'artiste/illustratrice en résidence.

Durée : environ 2h30 (Adaptation en fonction des niveaux et âges des enfants)

Tarif : 60,00 € par classe

Pour information

Nous pouvons accueillir **deux classes en même temps :**
le matin du mardi au vendredi ainsi que le vendredi après-midi.

Voir modalités avec les médiatrices.

Modalités de réservation

Pour réserver :

La prise de contact

Pour pouvoir échanger efficacement lors de votre appel, merci de préparer :

- le nom du responsable du groupe,
- adresse et téléphone de l'établissement,
- une adresse de facturation, si elle est différente de celle de l'établissement,
- le niveau scolaire du groupe,
- le nombre d'enfants et d'accompagnateurs,
- une date de venue (prévoir plusieurs choix),
- la prestation souhaitée.

Les visites et ateliers sont conçus en fonction des compétences des élèves. Il est important de bien mentionner les niveaux des classes lors de votre inscription, notamment s'il s'agit de classes mixtes. Si l'un des élèves de votre classe entre dans **un dispositif d'accueil spécifique**, il est indispensable de le signaler au préalable afin que les médiatrices préparent et adaptent au mieux la prestation choisie.

La réservation et la confirmation

Une fois votre pré-réservation réalisée, vous recevrez un devis. Vérifiez que tout correspond bien à votre demande. Ce document sera à compléter si nécessaire, à signer puis à retourner au musée pour confirmer votre venue.

Service médiation CONTACTS

Responsable du service médiation des musées départementaux

Emmanuelle Audry-Brunet

Médiatrices culturelles

Dominique Astaix – Aurélie Forestier

astaix.d@allier.fr forestier.a@allier.fr

Secrétariat de médiation

Caroline Rémond

remond.c@allier.fr

Par téléphone : 04 70 34 39 62

Accueil du musée de l'illustration

Par téléphone : 04 70 35 72 58

Responsable centre de documentation du MIJ

Jean-François TAUBAN

tauban.jf@allier.fr

Par téléphone : 04 70 35 72 64

Consultation sur rendez-vous

Modalités d'accueil

Merci de prendre connaissance de *la charte d'accueil des groupes* ci-dessous et de sensibiliser vos élèves aux quelques règles de conduite à tenir.

La charte d'accueil de groupes

Nous sommes heureux de vous accueillir au musée et nous vous souhaitons une visite agréable, instructive et ludique. Afin d'assurer le bon déroulement de votre visite, nous vous remercions de bien vouloir respecter les conditions de cette charte en prenant connaissance des consignes suivantes :

- ♦ Le groupe est enregistré à l'accueil du musée. L'horaire et la durée de la visite ou de l'activité incluent le temps consacré à l'accueil, à l'enregistrement, au vestiaire et aux déplacements dans le musée. Il est donc impératif de respecter l'horaire convenu. En cas de retard, le musée se réserve le droit d'écourter l'activité ou bien de l'annuler .
- ♦ Le musée se réserve le droit de ne pas accueillir un groupe n'ayant pas confirmé sa visite.
- ♦ Le responsable du groupe s'engage à avoir informé au préalable son groupe sur le déroulé, le contenu de la visite et les consignes qui doivent être respectées.
- ♦ Le responsable doit rester avec son groupe pendant toute la visite ou l'activité prévue, en s'assurant du bon comportement des enfants. En cas de division du groupe, merci d'en prévoir la constitution à l'avance et d'avoir au moins un accompagnateur pour chaque sous-groupe.
- ♦ Lorsque le groupe est en visite libre, le responsable doit veiller à ce que les membres de son groupe respectent les règles de civilité vis-à-vis des autres visiteurs (ne pas courir, ne pas crier...).

A votre arrivée...

Merci de faire attendre les élèves dans la cour du musée et de vous présenter à l'accueil. Les élèves seront ensuite invités à déposer leurs affaires (sacs, manteaux, ...) dans le hall des ateliers dans des casiers prévus à cet effet. Un passage aux toilettes sera également proposé. Les groupes seront alors pris en charge par les médiatrices.

Durant la visite...

Il est indispensable de sensibiliser votre groupe à ces quelques règles de bonne conduite :

- ♦ il est interdit de toucher, de prendre appui sur les vitrines qui présentent des collections,
- ♦ nourriture, boisson, bonbon et chewing-gum sont formellement interdits dans les salles,
- ♦ les téléphones portables doivent être éteints,
- ♦ si une prise de note est souhaitée, seuls les crayons de papier sont autorisés dans le musée,
- ♦ les prises de vues sont soumises à autorisation, merci de nous contacter en amont de votre visite pour l'obtenir et en connaître les conditions,
- ♦ ne pas courir ni se bousculer,
- ♦ ne pas crier,
- ♦ écouter les consignes,
- ♦ rester avec le groupe.



INFORMATIONS PRATIQUES

Musée de
L'ILLUSTRATION JEUNESSE

Hôtel de Mora, 26 rue Voltaire
03000 MOULINS
04 70 35 72 58

*

Horaires d'ouverture du musée

Pour les groupes

Accueil des groupes tous les jours de la semaine
sauf le lundi

De **09h30 à 12h** et de **14h00 à 17h**.
(fermé de 12h00 à 14h00).

*

Service médiation
Responsable du service médiation
des musées départementaux
Emmanuelle Audry-Brunet
Médiatrices culturelles
Dominique Astaix – Aurélie Forestier
astaix.d@allier.fr forestier.a@allier.fr

INFORMATIONS

04 70 34 39 62

*

www.mij.allier.fr

*

Patrimoine du Conseil Départemental de l'Allier